

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4005 - Vendredi 19 Novembre 2021 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ

Après 3 mois d'inquiétude, les producteurs de girofle ont enfin reçu leur dû



POLITIQUE

**L'opposition condamne les bavures policières
à Ndzaouze et accuse le gouvernement**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

CONSOMMATION

Le prix du poisson frais est très "abordable" à Mutsamudu

Cette semaine le prix du poisson (thon) varie entre 600 et 1000 fc entre Mutsamudu et Ouani. En début de soirée à Ouani, le kilogramme de poisson s'achetait à 600 fc et Mutsamudu 1000 fc. La population savoure ce moment.



Le poisson et moins cher, mais plusieurs produits se vendent à des prix exorbitants. Les revendeurs de poisson lancent un cri d'alarme au gouvernement en soulignant qu'« il n'y a pas de pilote à bord et le gouvernement cabote au lieu de naviguer ». Un revendeur de la place indique qu'« il y a tout sauf équilibre. Nous vendons à perte et la crise qui frappe l'île n'a pas de prix. On le constate ici même malgré le prix bas du poisson. Que des gros billets qui circulent ».

stock n'est jamais maîtrisée par les dirigeants en place, chacun fixe son prix et construit son royaume dans

son coin. « Tout est cher et on n'arrive pas à trouver des produits de première nécessité facilement.

Pénurie et désert partout. J'ai l'argent, mais je ne trouve nulle part acheter un kilogramme de riz pour

nourrir à mes enfants » lâche un pêcheur, connu au nom de le Gaucher.

Pour la population, certes la crise enfonce tout le monde, mais heureusement que certains produits sont abordables. « Nous avons des poissons et des tomates moins chers. Pour nous les habitués des féculents, on se voit soulagés un peu par rapport à ceux qui sont accros au riz » dit Soudjaydine Hafidhou alias Mongo.

Dans tout ça, le pêcheur roule à perte, le revendeur gagne un petit peu de marge et le citoyen respire un peu. Ce qui est très lamentable est le fait que pour certains produits, la vie est très chère et on semble vivre dans l'anarchie totale en ce qui concerne la fixation des prix.

Nabil Jaffar

POLITIQUE

Le parti Ulezi est pour le dialogue, mais pose ses conditions

Le parti Ulezi qui approuve l'invitation au dialogue, appelle le chef de l'Etat à fixer la date. A travers un point de presse tenu à Moroni la semaine dernière, le bureau politique du parti estime que ce dialogue prôné par le président de la République reste le seul moyen de mettre fin aux crises sociopolitiques que traversent le pays mais également, le chef de l'Etat doit faire un geste pour concrétiser cet événement si important pour les Comores.

qui adhère au dialogue national demande à Azali Assoumani d'en fixer la date. Mais avant d'en arriver là, le parti trouve légitime d'interpeller le gouvernement de faire un geste. « Conscients des enjeux et des différentes crises freinant le pays, le dialogue est le seul moyen de faire sortir la crise sociopolitique que traverse le pays », affirme Fahardine Mohamed Abdoulohid au cours d'un point de presse tenu à Moroni. Le bureau national du parti Ulezi s'aligne avec l'Union africaine qui sollicite la libération des détenus politiques mais aussi « demande que ceux qui sont à l'extérieur soient libres de revenir au pays et y prendre

part ».

Sur le sujet des détenus politiques, on peut dire qu'il y a un dialogue de sourd, car l'opposition réclame la libération de prisonniers politiques pendant que le gouvernement nie en bloc l'existence de ces détenus. Sur cette question, Fahardine Mohamed Abdoulohid, en tant qu'homme de justice énumère avec des preuves à l'appui la liste des personnes qu'il considère comme étant des prisonniers poli-

tiques. Il cite entre autre l'ancien gouverneur de l'île autonome de Ndzouani Salami Abdou et l'ancien directeur général de la radio Labarak FM, Abdallah Abdou Hassane.

S'agissant des exilés politiques, un journaliste lui posa la question s'il y a des comoriens vivant à l'étranger et empêchés de se rendre aux Comores à cause de leur opinion politique, il donne une réponse simple. « Tout le monde a la réponse.

Vous avez vu que lorsque des comoriens sont venus critiquer la vie chère dans le pays, ils sont tous incarcérés. Cela corrobore justement l'idée que ceux qui sont en France en critiquant le pouvoir, ils seront arrêtés une fois qu'ils mettent les pieds ici », estime-t-il avant d'appeler le gouvernement à tenir compte de l'importance de ce dialogue inter-comorien.

Ibnou M. Abdou

Après avoir adressé un courrier au chef de l'Etat le 3 août dernier, le parti Ulezi

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le _____
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	8 000	12	17 000	35	32 000	65	82 500	127

VARIANTS DE LA COVID-19
ARRÊTEZ LA PROPAGATION !

Le variant Delta de la COVID-19
provoque plus de formes graves
de la maladie que la souche originale.

Organisation mondiale de la Santé
AFRIQUE

SOCIÉTÉ

Après 3 mois d'inquiétude, les producteurs de girofle ont enfin reçu leur dû

Cette année, plusieurs producteurs de girofle à Mohéli se sont constitués en coopérative des produits de rente COPREM à l'initiative du PDG de l'entreprise Comores vanille. Plusieurs tonnes de girofle ont été collectées et exportées par ladite coopérative sans que les producteurs aient perçu un rond. Après presque 3 mois d'attente, l'inquiétude avait commencé à gagner certains de ces paysans. Mardi dernier, la distribution de l'argent a débuté dans la région de Djando et va se poursuivre, selon les responsables, dans les autres régions. Un ouf de soulagement des producteurs !

La coopérative des producteurs de produits de rente (COPREM) a réuni ce mardi ses membres de la région de Djando dans le village de Wanani. L'objectif est de leur remettre enfin leur argent après plusieurs mois d'attente, mais surtout de les remercier de la confiance qu'ils ont su placer en la coopérative. Créée il y a juste 5 mois par Assani Ahamada, natif de Mayotte et PDG de l'entreprise Comores vanille, la COPREM a pu regrouper des centaines d'agriculteurs comoriens.

Cette association, selon les initiateurs, a pour objectif de faire décoller l'économie de l'agriculteur tout en valorisant les produits de

rente. « Les producteurs de rente mohéliens n'arrivent pas à bouger de leurs quotidiens puisqu'ils ne sont pas tous réunis pour peser de tout leur poids » a fait remarquer Assani Ahamada, président de la COPREM. « Les investisseurs nationaux profitent de cette faiblesse pour puiser la richesse du grenier des Comores afin de s'enrichir sur le dos des autres. C'est ce que nous voulons changer » a-t-il poursuivi.

Ces producteurs ont évidemment fait preuve d'une grande confiance à la coopérative qui vient juste de se créer. Plus de 70 tonnes de girofle ont été confiées à la COPREM pour les écouler pour ensuite payer les producteurs. « Nous nous sommes

lancés dans la collecte du girofle afin de créer une concurrence sur le marché de ce produit, et cela a marché car grâce à notre introduction dans ce business, cette année le prix du girofle est plus attractif » se glorifie Assani Ahamada, avant d'ajouter « la BDC nous a accordé un prêt de plus de 200 millions de francs comoriens pour se lancer dans le marché ».

Le kilo de girofle a été pris à 2600 fc par la coopérative pendant que chez les autres acheteurs il était vendu à 2375 fc et quelques fois à 2300 fc. « Notre objectif n'est pas seulement de collecter du girofle ou de la vanille. C'est aussi d'aider les agriculteurs à se mettre debout dans

leur quotidien puisque à Mohéli, un agriculteur reste malgré tout une personne pauvre » disait Bianriffi Yousouf Mdjassiri, porte parole de la COPREM. De cette initiative, des comptes bancaires sont ouverts au profit des adhérents, une manière de faciliter le financement de leurs activités agricoles. « Avec ces comptes bancaires, un agriculteur a largement le droit de faire des prêts pour se relancer » explique le porte-parole. Il est à noter qu'à Mohéli, c'est la première fois qu'une coopérative agricole arrive à faire bouger les lignes pour aider les amoureux du travail de la terre.

Riwad

POLITIQUE

L'opposition condamne les bavures policières à Ndzaouze et accuse le gouvernement

Les dirigeants du Front commun des forces vives ont condamné le meurtre survenu à Ndzaouze mais aussi l'incendie de la brigade de la gendarmerie de Mitsamiouli la nuit du jeudi 10 novembre. Ils ont également salué les mesures prises pour dégager la route au lendemain, tout en mettant en cause le gouvernement.

Après la conférence de presse du gouvernement, c'était le tour de l'opposition de s'ex-

primer sur l'affaire de Ndzaouze. Face aux médias mercredi 17 novembre, les hautes personnalités du Front commun des forces vives ont condamné le meurtre survenu à Ndzaouze et l'incendie de la gendarmerie de Mitsamiouli la nuit du jeudi 10 novembre. Ils ont également salué les mesures prises pour dégager la route au lendemain, tout en mettant en cause le gouvernement pour les actes indécents qui ont eu lieu ces derniers temps dans le pays.

« Si aujourd'hui la population a perdu confiance en la justice et cherche à se faire justice, cela est la conséquence de l'irresponsabilité et l'inaction du gouvernement », déclare Ibrahim Abdourazak, le porte-parole de l'opposition. Selon lui, le gouvernement doit prendre en charge les dégâts commis car il est responsable. « Le fait d'envoyer des militaires alors que ces derniers n'ont pas vocation d'assurer des missions de maintien de l'ordre est incompréhensible », souligne-t-il.

De son côté, l'ancien ministre Mohamed Abdou Soimadou montre que c'est la gendarmerie ou la police nationale qui sont investies légalement pour des missions de maintien de l'ordre. « Donc, c'est insoutenable de voir des militaires déployés pour faire face à des civils non armés ». Et d'ajouter que : « les militaires se sont livrés à des actes de vengeance, pourtant ce n'est pas leur rôle. Leur rôle est de protéger tout le monde ». Selon lui, l'Etat ne protège pas assez la population et

leurs biens. « Nous constatons de jour en jour une dégradation du climat sécuritaire dans le pays. Nous pensons que la population a perdu confiance envers la justice et cherche à se faire justice soi-même. Et tout cela est dû à l'irresponsabilité et l'inaction du gouvernement », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

ANJOUAN :

Une journaliste inquiétée par les gendarmes qui l'ont blessée en percutant sa moto

Le Syndicat national des journalistes a dénoncé au moyen d'un communiqué publié hier, ces « intimidations ».

Une journaliste de l'ORTC Anjouan a été blessée après que les gendarmes ont percuté sa moto sur laquelle elle se trouvait avec une copine, le samedi 13 novembre. Elles sont toutes les deux blessées. Le lendemain des faits, des informations relayées sur Facebook sur cette affaire précisent que la gendarmerie n'a rien fait d'autre pour aider ses victimes à part les envoyer à l'hôpital. « Le surlendemain, Naïda reçoit un appel d'un gendarme lui enjoignant de « se rendre » à la gendarmerie. Cette dernière répond qu'elle est toujours sous traitements médicaux. Un groupe de gendarmes se présente alors peu de temps après à la rédaction de



l'ORTC-Anjouan pour la chercher, mais bien évidemment, elle ne s'y trouvait pas. Le mardi, c'est la convocation. Le rédacteur en chef à qui elle a été d'abord remise expliquera plus tard à Naïda que d'après les gendarmes, elle était convoquée dans le cadre d'une publication faite au sujet de son accident », rapporte le Syndicat national des journalistes

dans son communiqué.

« Ce n'est pas la convocation en soi qui inquiète le SNJC, car tout justiciable peut en faire l'objet, mais c'est plutôt le contexte malsain qui l'entoure, et qui peut aboutir à une situation déjà vécue par d'autres confrères », poursuit le Syndicat, qui estime que la dénonciation de la « faute » commise par la gendarme-

rie, est chose que les représentants de nos forces de sécurité « digèrent mal ».

Le SNJC exprime sa « solidarité » à la reporter et présentatrice à l'antenne de l'ORTC de l'île de Ndzaouani, Naïda Mohamed Jaffar, et « dénonce toute forme d'intimidation et pression tendant à réduire au silence les journalistes ». Pour rappel, le samedi 13 novembre un accident est survenu à l'entrée du pont de Pagé. Un 4.4 de la gendarmerie percute par le flanc une moto chevauchée par Naïda et une amie. Les deux tombent et se blessent. La voiture des gendarmes s'arrête un peu plus loin, revient, ses occupants engagent une discussion avec les blessées et ils finissent par les mettre dans un taxi en direction de l'hôpital.

Andjouza Abouheir

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riwad
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

JOURNÉE DES INFIRMIERS :

Le protocole de service des urgences validé

Après rédaction, le protocole de service des infirmiers du CHB El-Maarouf a été validé le week-end dernier. Il s'agit d'adopter une bonne pratique de travail sur l'assiduité et la bonne prise en charge des patients.

L'hôpital El-Maarouf a procédé le week-end dernier à la validation du protocole de service. D'après le directeur général du Centre hospitalier national, Nicolas Mmadi, il s'agit de revoir avec les médecins quelles sont les conduites à tenir, comment diagnostiquer et traiter et quelles sont les réponses à apporter à une vingtaine de problèmes de santé. « C'est vraiment une formation qui va permettre aux médecins et infirmiers de services de remettre à jour les connaissances avec les dernières recommandations et bonnes pratiques », souligne-t-il.

Au moins 20.000 patients dans l'année passent dans ce service, soit 50 patients par jour. Le service des urgences a cette particularité de répondre aux attentes des patients. « Le principe est d'améliorer l'accueil afin de mieux évaluer les premiers



besoins des patients et aussi de mieux répondre à leurs attentes. Souvent on peut avoir un regard négatif sur les urgences. L'accueil doit être de mise pour mettre en confiance nos malades et apporter

notre soutien. Et ce protocole est une réponse immédiate », rassure-t-il.

De son côté le médecin chef des urgences, Dr Djabir Ibrahim a montré que lors de cette journée particu-

lière, la question des accidents cardio-vasculaires (Avc) a été abordée afin d'assurer une bonne prise en charge. « L'idée est de pousser les infirmiers à identifier les Avc à partir de la touché, la parole, le visage

du malade mais aussi sur la durée et le temps pour une bonne prise en charge du malade », avance-t-il.

Les protocoles de soins d'urgence et d'antalgie ont vocation à être mis en œuvre face à des situations de détresse, ou d'existence d'une douleur, dans le cadre des secours d'urgence. El-Maarouf ne fait pas exception. D'après ce médecin chef, il y a eu une faille et c'est pour cela qu'il faut que l'on apporte des corrections. « Il y a des failles. L'infirmier qui organise l'accueil a le droit de prescrire une radiographie en cas d'urgence et la réponse doit être immédiate », explique celui qui gère 38 agents dans son service.

Au côté des infirmiers, ce protocole est très important afin de garantir des soins équitables et une bonne prise en charge. « Répondre aux besoins de nos malades dans les normes et dans la durée est très important. C'est toujours une bonne chose de se retrouver et de se concerter afin d'améliorer nos services. En réalité on n'est jamais bon », lance un infirmier dans la foulée, comme pour tenter de relativiser.

Andjouza Abouheir

DÉVELOPPEMENT

Validation finale de la SCA2D

Une équipe composée de huit membres du commissariat au plan s'est réunie à Moroni, le 17 novembre dernier, avec ses partenaires techniques et financiers et les parties prenantes, dans le cadre de la validation finale et la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée de Développement Durable (SCA2D 2015-20219).

Depuis 2015, le pays s'est doté d'une stratégie nationale de croissance accélérée de développement durable (SCA2D 2015-2019). Un projet centré sur trois paramètres essentiels dont l'accélération de la transformation structurelle de l'économie et gestion durable des ressources naturelles d'abord,

ensuite l'accélération du développement du capital humain et la promotion du bien-être social et ensuite le renforcement de la gouvernance et l'état de droit.

Après une période de 5 ans, les acteurs concernés se rencontrent afin de procéder à la validation finale. Dans cette rencontre, il était question d'apprécier le degré d'atteinte des résultats et des impacts attendus de la mise en œuvre de la SCA2D et les difficultés sur la base des indicateurs de la matrice des résultats. Mais surtout selon les participants, de prendre en compte les obstacles et les difficultés à retenir pour le présent cadre national de développement qui est le Plan Comores Émergents (PCE) à l'horizon 2030, ainsi que sur le plan d'action

prioritaire qu'est le Plan de Développement Intermédiaire (PDI) 2015-2024.

A l'ouverture de l'atelier de validation, le commissaire général au plan, Fouad Goulam a expliqué que « le présent atelier a pour but d'amener les acteurs clés impliqués dans le processus de suivi de la mise en œuvre de la SCA2D

2015-2019 à faire le consensus autour des résultats issus du rapport d'évaluation ». Sur ce, les participants de cet atelier ont procédé également à la restitution des résultats de l'évaluation de la SCA2D aux acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie du pays. Une aubaine pour échanger avec les acteurs et

les amener à enrichir le diagnostic réalisé par les consultants. Ainsi la stratégie de mise en œuvre et l'identification des points et données complémentaires et leur finalisation sont les résultats attendus de ladite évaluation.

Kamal Gamal



Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France au nom de la Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles.

Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses États membres.

Si vous êtes motivés et prêts à relever des défis, la COI, pour le projet PAIX, STABILITE ET GOUVERNANCE, est à la recherche des profils suivants :

- Un(e) Assistant(e) Administratif(ve) et Financier(e)
- Un(e) Assistant(e) de communication
- Un(e) Assistant(e) logistique

Le dossier d'appel à candidatures peut être obtenu comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI (www.commissionoceanindien.org)
- Au Département des Ressources Humaines à l'adresse e-mail suivante : hr@coi-ioc.org

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **Vendredi 26 novembre 2021 à 16h00 (heures de Maurice)**.

AFFAIRE GRIMALDI

La mairie de Moroni se réjouit de la décision du gouvernement

Lors du conseil des ministres de ce mercredi, le porte-parole du gouvernement a annoncé que les parcelles de Grimaldi sont désormais détenues par l'Etat. Une décision qu'a salué le maire de Moroni ce jeudi dans un point de presse.

Le porte-parole du gouvernement a évoqué la problématique des terrains et des parcelles qui défraient la chronique ces derniers jours. Et l'affaire Grimaldi a été citée en premier. Houmed Msaïdie était clair à ce sujet. « Dans le cas des Etablissements Grimaldi, nous savons tous la tournure qu'a dû prendre ce débat mais étant donné les différents projets mis en place par l'Etat, celui-ci détient tous les droits d'acquisition », a déclaré Houmed M'saïdie. Le porte-parole du gouvernement a fait savoir que quiconque se déclare légataire de ces terrains ou d'autres d'ailleurs, peut bel et bien faire valoir « ses droits » à la justice pour toute réclamation.

Ce jeudi dans un face à face avec la presse, le maire de Moroni s'est réjoui de cette décision et a



salué ensuite la sagesse du gouvernement en prenant une telle décision. « C'est une sage décision qu'a pris l'Etat surtout que ça va apaiser les tensions et une paix sociale », déclare Hassane Ahmed Halidi. Pour l'ancien ministre de la justice, Abbas Elhad, qui est conseiller municipal montre que cette décision de l'Etat était principalement pour

assurer la paix. « Le gouvernement peut s'approprier un terrain privé et indemniser les propriétaires par la suite. Il a tous les droits pour assurer la paix dans la société », dit-il.

Sur cette question des terrains, le porte-parole du gouvernement a aussi insisté que « pour se déclarer propriétaire d'une parcelle qui se trouve dans la capitale, il faudrait

que celle-ci lui soit acquise dans le cadre de la loi avec une certaine transparence. Dans le cas contraire, le bien revient à l'Etat ». Mais la question que l'opinion est en droit de se poser, au nom de quel principe et pourquoi la loi s'appliquerait seulement dans la capitale et non ailleurs ?

Kamal Gamal

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Ministère de l'agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Réf. N° de l'Appel : 2021/003/MAPETA/PIDC/AO/19km

RECRUTEMENT DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DE 19KM DES PISTES RURALES IDENTIFIÉES EN GRANDE COMORES.

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché « Travaux de réhabilitation de 19km de pistes rurales en deux (02) lots situés à Grande Comores, pour une durée de 4 mois de réalisation » :

- Lot 1 : Piste Mvouni – Karthala : 15,00 Km ;
- Lot 2 : Lot 2 : Piste Mvouni – Boboni : 4,00 Km.

2. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI) »

3. Le PIDC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer une bonne expérience de marchés de construction et ou de réhabilitation à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement au cours de 5ans dernières années à partir du 1er janvier de l'année 2016. Le Soumissionnaire doit établir aussi qu'il disposera du Personnel de qualification convenable décrit dans les Spécification, qui est nécessaire pour exécuter le Marché. Pour être éligible, il doit justifier du chiffre d'affaires minimum tel que précisé dans l'article IS 11.1 (h) des données particulières de l'appel d'offres. Le chiffre d'affaires doit être certifié par un organisme compétent.

4. Les travaux du présent Appel d'Offres (19 km) font partie d'un programme global comprenant en tout 48,8 Km de pistes rurales situées en Grande Comores et à Anjouan. Un premier AO n°2021/002/MAPETA/PIDC/AON/PISTES, relatif à la réhabilitation de 29,8km de pistes rurales en huit (08) lots, a déjà été lancé en date du 08 Novembre 2021. Il est à noter que sur l'ensemble des 48,8 Km un même soumissionnaire ne pourra être adjudicataire que de 3 lots au maximum.

5. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

6. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du PIDC situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email : projetpidc@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 30min.

7. Le Dossier d'Appel d'offres en version française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de vingt-cinq mille (25 000KM). La méthode de paiement sera en espèce. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par voie électronique au secrétariat

du PIDC.

8. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 23 décembre 2021 à 14H 00. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du PIDC à l'adresse ci-dessous, le 23 décembre 2021 à 14H 30min.

9. Les soumissionnaires peuvent participer à un seul ou à 2 lots. Le Maître d'Ouvrage attribuera les 2 lots selon la combinaison financière la plus avantageuse ; à un seul soumissionnaire ou à deux soumissionnaires différents. Chaque soumissionnaire doit présenter une garantie d'un montant tel qu'indiqué dans le tableau suivant selon le(s) lot(s) :

Lot(s) visé(s) par le soumissionnaire (au maximum 2 lots)		
Lot 1	Montant de la garantie	12 000 000 KMF
Lot 2	Montant de la garantie	4 000 000 KMF
Ensemble des deux lots		16 000 000 KMF

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat
BP :41-Moroni
A Mdé ex-Cefader -maison des épices.
Au secrétariat du Projet (PIDC)/ Email : projetpidc@mail.com

Lancé, le 19 novembre 2021

DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DU SOMMET DE NAIROBI SUR LA CIPD25

Le rapport note un recul alarmant de la santé et des droits en matière de sexualité

Deux ans se sont écoulés depuis le Sommet de Nairobi sur la Conférence Internationale pour la Population et le Développement (CIPD25) et la Commission de haut niveau sur le suivi du Sommet de Nairobi sur la CIPD25 vient de publier son premier rapport. Cette dernière constate des progrès en ce qui concerne certains engagements, mais note généralement un recul alarmant de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation partout dans le monde.

La Commission, un organe consultatif indépendant composé de dirigeants du

monde entier, a été instituée pour suivre les progrès relatifs aux 12 engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Nairobi. Dans son rapport intitulé « Pas d'exceptions - pas d'exclusions », la Commission constate des progrès en ce qui concerne certains engagements, mais note généralement un recul alarmant de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation partout dans le monde. Elle appelle à prendre des mesures ambitieuses et fortes en faveur de la justice sexuelle et reproductive pour tous, en particulier pour les femmes et les filles. « L'Union des Comores, deux ans après Nairobi, malgré le contexte difficile de la

pandémie de la COVID19, a déployé des efforts considérables avec l'appui de ses partenaires. La prise en compte croissante des engagements dans le cadre de l'Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'homme est à encourager », a souligné Dr Boni-Ouattara Edith, la cheffe de bureau de l'UNFPA aux Comores.

Dans le contexte de la pandémie et de priorités financières divergentes, le rapport indique que le manque de services essentiels dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation qui s'inscrivent dans le cadre des engagements pris lors du Sommet de Nairobi et des Objectifs de Développement Durable (ODDs)

s'est soldé par une hausse des décès maternels, des grossesses non désirées, des avortements à risque, de la violence basée sur le genre et des mariages d'enfants.

La Commission appelle à un changement de cap audacieux, c'est-à-dire à l'élaboration d'un programme en faveur de la justice sexuelle et reproductive. « C'est en parvenant à la justice sexuelle et reproductive que l'on peut garantir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation pour tous et pour de bon », a déclaré la Directrice exécutive de l'UNFPA, Dr Natalia Kanem, lors d'un événement en direct organisé par l'UNFPA à l'occasion de la remise du rapport de la Commission et

auquel ont participé des personnalités de haut niveau du monde entier. Et d'ajouter : « La justice dépend de mesures ambitieuses et disposant d'un financement adéquat afin d'honorer nos engagements, une fois pour toutes, l'ensemble des promesses faites dans le cadre du Programme d'action de la CIPD ».

Pour rappel, lors du Sommet, plus de 8 300 participants de 170 pays et territoires dont l'Union des Comores ont pris plus de 1 300 engagements pour mobiliser l'action. La Déclaration de Nairobi sur la CIPD25 a saisi le moment avec 12 engagements globaux pour compléter l'agenda de la CIPD.

MY



Edith Boni Ouattara Cheffe de bureau UNFPA aux Comores



LA TELEVISION DES ENTREPRISES





✓ PUISSANCE
✓ RENTABILITÉ

NOUVEAU EN PARTENARIAT AVEC **Al-watwan**
ET **La Gazette des Comores**

RETROUVEZ - NOS ECRANS:



ET BIEN D'AUTRES ENDROITS...

+269 345 55 50
Moroni-Dawedjou
Bâtiment ancienne GYMNASSE





JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE CANCER
Dépistage et Sensibilisation du cancer du sein au mois d'Octobre 2021



accompagne l'Association Comorienne contre le Cancer chez la Femme (ACCF).

Prières aux heures officielles Du 16 au 20 Novembre 2021

Lever du soleil:
05h 30mn
Coucher du soleil:
18h 12mn

Fadjr : 04h 18mn
Dhouhr : 11h 56mn
Ansr : 15h 28mn
Maghrib: 18h 15mn
Incha: 19h 30mn

